

ENSEIGNEMENT DE PROMOTION SOCIALE - REGIME 1

DOCUMENT 8BIS

DOSSIER PEDAGOGIQUE

UNITE DE FORMATION

1. La présente demande émane du réseau :

- (1) Communauté française (1) Libre confessionnel
 (1) Provincial et communal (1) Libre non confessionnel

Identité du responsable pour le réseau: (2) Jean STEENSELS

Date et signature (2):

2. Intitulé de l'unité de formation : (2)

INITIATION A L'EBENISTERIE

CODE DE L'U.F. (3)	CODE DU DOMAINE DE FORMATION (4)
-----------------------	-------------------------------------

3. Finalités de l'unité de formation : reprises en annexe n° 1 de 1 page(s) (2)

4. Capacités préalables requises : reprises en annexe n° 2 de 1 page(s) (2)

5. Classement de l'unité de formation :

- (1) enseignement secondaire de : (1) transition (1) qualification
du degré : (1) inférieur (1) supérieur

(1) Enseignement supérieur de type court (1) Enseignement supérieur de type long

Pour le classement de l'unité de formation de l'enseignement supérieur			
Proposition de classement (1)		Classement du Conseil supérieur (1)	
Technique	<input type="checkbox"/>	Technique	<input type="checkbox"/>
Economique	<input type="checkbox"/>	Economique	<input type="checkbox"/>
Paramédical	<input type="checkbox"/>	Paramédical	<input type="checkbox"/>
Social	<input type="checkbox"/>	Social	<input type="checkbox"/>
Pédagogique	<input type="checkbox"/>	Pédagogique	<input type="checkbox"/>
Agricole	<input type="checkbox"/>	Agricole	<input type="checkbox"/>
Maritime	<input type="checkbox"/>	Maritime	<input type="checkbox"/>

Date de l'accord du Conseil supérieur :

Signature du Président du Conseil supérieur :

6. Caractère occupationnel: (1) oui (1) non

7. Constitution des groupes ou regroupement : repris en annexe n° 3 de 1 page(s) (2)

8. Programme du (des) cours : repris en annexe n° 4 de 1 page(s) (2)

9. Capacités terminales : reprises en annexe n° 5 de 1 page(s) (2)

10. Chargé(s) de cours : repris à l'annexe n° 6 de 1 page(s) (2)

- (1) Cocher la mention utile
(2) A compléter
(3) Réservé à l'Administration
(4) Proposé par le réseau et avalisé par l'inspection

Code de l'unité de formation : (3)	Code du domaine de formation : (4)
------------------------------------	------------------------------------

11. Horaire minimum de l'unité de formation :

Horaire minimum :

1. Dénomination du (des) cours (2)	Classement du (des) cours (2) (5)	Code U (2) (6)	Nombre de périodes (2)
Technologie d'ébénisterie et dessin	CT		50
Travaux pratiques d'ébénisterie et méthode	PP		190
2. Part d'autonomie	XXXXXX	P	0
		Total des périodes	240

12. Réserve au Service d'inspection :

a) Observation(s) de l' (des) Inspecteur(s) concerné(s) relative(s) au dossier pédagogique [annexe(s) éventuelle(s)] :

b) Décision de l'Inspecteur coordonnateur relative au dossier pédagogique :

ACCORD PROVISOIRE - PAS D'ACCORD

En cas de décision négative, motivation de cette dernière :

Date:

Signature:

(2) A compléter

(3) Réserve à l'Administration

(4) Proposé par le réseau et avalisé par l'inspection

(5) Soit CG, CS, CT, CTPP, PP ou CPPM

(6) Soit A, B, C, D, E, F, H, J, K, L, Q, R, S, T - (l'approbation de cette rubrique est réservée à l'Administration)

Annexe 1

INITIATION A L'EBENISTERIE

1. FINALITES DE L'UNITE DE FORMATION

1.1. Finalités générales

Dans le respect de l'article 7 du Décret de la Communauté française du 16 avril 1991 organisant l'enseignement de promotion sociale, cette unité doit:

- concourir à l'épanouissement individuel en promouvant une meilleure insertion professionnelle sociale, culturelle et scolaire;
- répondre aux besoins et demandes en formation émanant des entreprises, des administrations, de l'enseignement et, d'une manière générale, des milieux socio-économiques et culturels.

1.2. Finalités particulières

L'unité de formation vise à permettre à l'étudiant :

- d'acquérir une autonomie de travail progressive de manière à pouvoir construire, seul, différents meubles simples d'ébénisterie ;
- de s'approprier les techniques et connaissances qui permettent la réalisation d'un meuble style ou contemporain ;
- de développer des attitudes de soin, de précision, d'ordre et de sécurité.

Annexe 2

INITIATION A L'EBENISTERIE

2. CAPACITES PREALABLES REQUISES

2.1. CAPACITES

Pour être admis dans cette unité de formation, l'étudiant prouvera qu'il est capable de réaliser des assemblages de base de la menuiserie.

2.2. TITRES POUVANT EN TENIR LIEU

Attestation de réussite de l'U.F. « Pratique des assemblages de base de la menuiserie » (ESI) ou avoir terminé une 1^{ère} année de la section « Menuiserie de base » (CPSI).

diplôme?
Pratique
↑
Assemblages
ou
Pratique

Annexe 3

INITIATION A L'EBENISTERIE

3. CONSTITUTION DES GROUPES OU REGROUPEMENT

Il est recommandé d'organiser des groupes d'un maximum de 12 personnes pour les travaux pratiques.

Annexe 4

INITIATION A L'EBENISTERIE

4. PROGRAMME DU (DES) COURS

A l'issue de la formation, l'étudiant sera capable de :

4.1. TECHNOLOGIE D'EBENISTERIE ET DESSIN

- d'identifier, de sélectionner, d'utiliser l'outillage spécifique de l'ébénisterie ;
- maîtriser les qualités et les défauts des différents débits de bois ;
- maîtriser les assemblages de bases utilisés en ébénisterie ;
- décrire la structure d'un meuble en bois massif ;
- décrire la structure des différents types de portes ;
- décrire la structure des différents types de tiroirs ;
- d'identifier la quincaillerie du meuble ;
- différencier les différents produits de finition : les cires, les teintures, etc... ;
- citer les caractéristiques des différentes colles ;
- dessiner les différents assemblages de base ;
- dessiner les différentes coupes nécessaires à la réalisation d'un plan *simple*.

4.3. TRAVAUX PRATIQUES D'EBENISTERIE ET METHODE

- affûter les outils à usage manuel ;
- réaliser manuellement les différents assemblages de base ;
- réaliser une boîte à bijoux en queues d'aronde ;
- réaliser un meuble simple comprenant portes et tiroirs.

Annexe 5

INITIATION A L'EBENISTERIE

5. CAPACITES TERMINALES

Pour atteindre le seuil de réussite, l'étudiant prouvera qu'il est capable de :

- réaliser le plan d'un meuble simple;
- choisir l'outillage nécessaire au travail à réaliser ;
- réaliser un meuble simple en tenant compte des contraintes techniques, esthétiques et économiques.

Pour la détermination du degré de maîtrise, il sera tenu compte :

- du soin,
- de l'ordre,
- du sens du goût,
- de l'esthétique,
- de la rapidité d'exécution,
- du respect des consignes de sécurité.

Annexe 6

INITIATION A L'EBENISTERIE

6. CHARGE(S) DE COURS

Le chargé de cours sera un enseignant.